

Greffes
du Tribunal de Commerce de
Niort
18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
SITE: www.greffes.com/niort
Infos sur www.infogreffe.fr ou

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté AGRI-SERVICES CHANTELOUP
25 avenue de la Libération
79320 CHANTELOUP

Dépôt effectué par :

SELARL DUVIVIER BLAYE ET ASSOCIES
34 rue D Eylau
75116 PARIS

Numéro RCS : Niort B 301 240 768

<29841/1974B50018>

Pièces déposées le 21/07/2010

Numéro : 3002198

Procès-verbal du 01/07/2010
- Changement de Président

/ Le Greffier,
B. L.

ORIGINAL

LES SOUSSIGNES :

1. Monsieur **Jean-Pierre SOURICE**, demeurant à BRESSUIRE (Deux-Sèvres), 6 allée de la Futaie, propriétaire de DEUX MILLE CENT SOIXANTE DIX NEUF actions, ci..... 2 179
2. Monsieur **Jérémie RETAILLEAU**, demeurant à CHICHE (Deux-Sèvres), Le Bas Chausserais, propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE SEPT actions, ci..... 357
3. Monsieur **Jérôme RENAUX**, demeurant à BRESSUIRE (Deux-Sèvres), 1 allée du Pré Paradis, propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE SEPT actions, ci..... 357
4. Mademoiselle **Julie COUDREAU**, demeurant à LE BREUIL-BERNARD (Deux-Sèvres) Le Beugnon, propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE SEPT actions, ci..... 357
- soit un total de TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE actions, ci..... 3 250

Agissant en qualité de seuls associés de la **SOCIETE AGRI-SERVICESCHANTELOUP**, au capital de 104 000 €, dont le siège est à CHANTELOUP (Deux-Sèvres) 25 avenue de la Libération, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 301 240 768,

statuant conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts :

1°) prennent acte de la démission de la société ASLEY de ses fonctions de Président de la société, effective à compter de ce jour,

2°) décident de nommer aux fonctions de Président de la société, à compter de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011 : Monsieur **Jérôme RENAUX**, né à THOUARS (Deux-Sèvres) le 6 mars 1974, demeurant à BRESSUIRE (Deux-Sèvres) 1 allée du Pré Paradis et précisent :

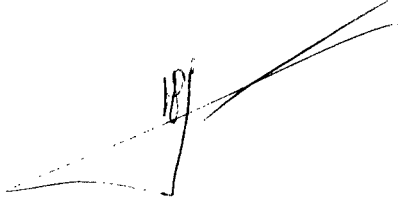
- qu'il exercera ses fonctions conformément à la loi et aux statuts,
- qu'il cumulera son mandat de Président avec son contrat de travail d'Assistant Commercial,
- qu'il percevra au titre de ses fonctions de Président un traitement fixe mensuel brut de CENT EUROS (100 €).

3°) confèrent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte en vue d'accomplir toutes formalités consécutives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Fait à CHANTELOUP,
En sept originaux,
L'an deux mil dix,
Le premier juillet.

Jean-Pierre SOURICE



Jérémie RETAILLEAU



Jérôme RENAUX



Julie COUDREAU

